

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 27 (1882)  
**Heft:** 10

**Vereinsnachrichten:** Section vaudoise de la Société des officiers suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En règle générale, on ne doit passer de la colonne de bataillons à la colonne de compagnies et de celle-ci à la ligne de tirailleurs que lorsque l'on y est forcé par le feu de l'ennemi.

La ligne des tirailleurs avec ses soutiens s'avance sans faire feu, mais sans s'arrêter, aussi près de l'ennemi que le permettront les pertes que le feu de celui-ci lui infligera et surtout l'éducation militaire de la troupe. Le feu ne doit pas être commencé à plus de 600<sup>m</sup> de l'ennemi.

En avançant, tous les autres échelons profiteront, pour se garantir du feu de l'ennemi, de tous les abris qu'ils pourront utiliser sans augmenter trop leurs distances. Ils pourront aussi prendre telles formations qui leur permettraient mieux de s'abriter ; mais ils devront le plus tôt possible reprendre la formation normale.

Si la première ligne n'avance plus, parce qu'elle ouvre le feu afin de s'approcher de la position ennemie par une série de bonds plus ou moins étendus, les autres détachements n'en continueront pas moins à avancer, de sorte que les distances diminueront considérablement entre les divers échelons. — Chaque chef de corps aura donc les différentes parties de sa troupe sous la main et pourra les employer quand il le jugera bon.

Au fur et à mesure que le combat se dessine, le rôle des réserves devient plus important. Les distances entre la ligne de feu et les réserves diminuent ; il faut renforcer la ligne de feu par des troupes fraîches, et chaque chef de corps peut contribuer énergiquement à la marche et au résultat final du combat en faisant avancer ses réserves au bon moment.

Quant à l'action décisive, c'est le commandant en chef qui la détermine en lançant en avant, au moment voulu, toute la réserve dont il dispose.

U. WILLE,

Lieut.-colonel.

---

### **Section vaudoise de la Société des officiers suisses.**

La réunion annuelle de la section vaudoise a eu lieu les 21, 22, 23 et 24 septembre, conformément à l'extrait du programme publié dans notre dernier numéro. Sous tous les rapports cette réunion a été fort intéressante et instructive.

Malgré un temps très défavorable de pluie, de brouillards et de neige fraîchement tombée sur les hauteurs, les reconnaissances des passages alpestres du bassin du Rhône-Inférieur ont été fidèlement

exécutées, non sans peines toutefois aux passages de la Tête-Noire et de Sanetsch, où l'on dut brasser plus d'un pied de neige.

Quatre colonnes avaient été organisées à l'avance comme suit :

1<sup>re</sup> colonne. Rive droite du Rhône. Chef de la colonne : M. le lieutenant-colonel Gaulis, à Lausanne.

Jeudi 21 septembre : Départ pour le Châtelet (Gsteig).

Vendredi 22 septembre : Passage du Sanetsch Châtelet Sion.

Samedi 23 septembre : Sion-Saint-Maurice (plateau de Vérossaz).

*Cartes* : Carte Dufour n<sup>o</sup> XVII ; — Carte Siegfried, 472, 481, 485, 486.

2<sup>e</sup> colonne. Rive gauche du Rhône. Chef de la colonne : M. le lieutenant-colonel Savary, à Faoug.

Vendredi 22 septembre : Monthey Trois-Torrens-Vallée de Morgins-Champéry ou Val d'Illiez.

Samedi 23 septembre : Champéry ou Val d'Illiez-Saint-Maurice (plateau de Vérossaz).

*Carte* : Carte Dufour, n<sup>o</sup> XVII.

3<sup>e</sup> colonne. Rive gauche. Chef de la colonne : M. le lieutenant-colonel David, à Correvon.

Vendredi 22 septembre : Vernayaz-Finhaut-Tête-Noire.

Samedi 23 septembre : Tête-Noire-Trient-la Forclaz-Martigny-Saint-Maurice (plateau de Vérossaz).

*Cartes* : Carte Dufour, n<sup>o</sup> XXII ; — Cartes Siegfried, n<sup>os</sup> 525 et 526

4<sup>e</sup> colonne. Rive gauche. Chef de la colonne : M. le lieutenant-colonel Rigaud, à Genève.

Vendredi 22 septembre : Le Bouveret-Porte du Scex-Monthey-Mas-songex-Saint-Maurice.

Samedi 23 septembre : Saint-Maurice-plateau de Vérossaz.

L'étude de cette colonne portera sur les passages venant de France et aboutissant à Vouvry et Monthey, sur les communications entre la rive droite et la rive gauche du Rhône et sur la nature de la plaine entre Saint-Maurice et le lac.

*Carte* : Carte Dufour, n<sup>o</sup> XVII.

Les officiers qui ont participé à ces diverses excursions y ont trouvé un double plaisir de touristes et de militaires. Partout ils ont été fort bien reçus par les populations et les autorités valaisannes. « Ceux d'entr'eux qui ont eu la chance de loger le vendredi soir à la Tête-Noire, se souviendront longtemps, dit la *Gazette*, de l'accueil qu'ils y ont trouvé et de la soirée charmante qui a terminé une laborieuse journée de marche.

» Samedi, à midi, après un déjeuner pris en commun au buffet de la gare de St-Maurice, les excursionnistes de la veille, auxquels s'étaient joints d'autres officiers, se réunissaient au nombre de cent dix sur le plateau qui domine sur la rive droite le Rhône et le défilé. Là, sous la direction de M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, il fut

procédé à une étude fort intéressante de la position si importante de St-Maurice et des travaux de défense qui y ont été construits par le génie militaire. Puis, après une collation offerte par la Municipalité de St-Maurice et les officiers de cette localité, on se mit en route pour Vevey, par le Bouveret et le lac. Un souper en commun dans la salle du théâtre, égayé par des chants et un concert, donné par l'orchestre la *Lyre* de Vevey, a terminé cette journée.

» Le lendemain, assemblée générale à laquelle ont assisté, ainsi qu'au dîner qui l'a suivie, environ cent quarante officiers des trois cantons, Genève, Valais et Vaud, qui fournissent des troupes à la 1<sup>re</sup> division.

» L'assemblée a entendu les rapports de son comité et celui du jury chargé de prononcer sur les travaux de concours. Un premier et grand prix a été accordé à la sous-section de Morges pour un mémoire de M. le lieutenant-colonel Muret sur la guerre franco-suisse de 1798 dont la première partie a déjà été étudiée par cet officier à l'occasion d'un concours précédent. D'autres prix ont été accordés à des travaux des officiers de Morges et de Lausanne sur le fusil Vetterli, nouveau modèle; sur les pionniers d'infanterie et sur le recrutement des officiers d'administration. Ce dernier mémoire, ainsi que celui sur la guerre de 1798, sera présenté au concours fédéral.

» L'assemblée a entendu ensuite une conférence de M. le colonel-divisionnaire Ceresole, destinée à compléter, au point de vue stratégique, l'étude de la position de St-Maurice, entreprise la veille, au point de vue technique, sous la direction de M. le colonel du génie Lochmann.

« L'un et l'autre de ces deux officiers ont rendu hommage au soin judicieux qui a présidé aux travaux exécutés à St-Maurice par nos devanciers et ont rappelé les noms des officiers distingués qui ont travaillé dans la première moitié du siècle à fortifier cet important défilé que le général Dufour considérait déjà comme un des points les plus importants du front de défense occidental de notre pays. Mais tous deux ont conclu aussi à l'insuffisance actuelle de ces ouvrages, étant donné la plus grande force de pénétration des projectiles de l'artillerie moderne et, d'une manière générale, la plus grande puissance destructive que cette arme perfectionnée possède aujourd'hui. Sur ce point, MM. les colonels Ceresole et Lochmann se sont d'ailleurs appuyés des travaux et des conclusions d'autres officiers, tels que MM. les colonels Siegfried, Burnier et Dumur et les majors de St-Georges et Boy de la Tour. Quant aux travaux nouveaux à exécuter à St-Maurice, ils se rattachent à la question générale des fortifications de la Suisse.

» Au dîner, qui a eu lieu dans la salle du théâtre de Vevey, assistaient outre les officiers de tous grades et de toutes armes, M. Ramuz, préfet du district de Vevey, M. le syndic Nicati et MM. les conseillers municipaux Reller et Spuller. Après le toast à la patrie porté par M. le

colonel Ceresole, des paroles cordiales ont été échangées entre les représentants des autorités locales et les membres de la Société à qui l'on avait souhaité la bienvenue. M. Nicati a offert au diner, au nom de la municipalité, un excellent vin des vignes de l'Hôpital de Vevey, et il a saisi l'occasion pour constater avec quelle satisfaction les populations voient les officiers vaudois s'occuper avec sérieux et assiduité des intérêts confiés à leur garde.

» Après diner, promenade en bateau à vapeur et visite au Kursaal de Montreux, où les officiers de Montreux ont aimablement offert à leurs camarades le coup de l'étrier.

» Les trains du soir ont ramené dans leurs foyers tous les participants à cette intéressante et utile réunion. »

---

### † COLONEL FÉDÉRAL DE MANDROT.

Le 1<sup>er</sup> octobre est mort à Cormondrèche, près Neuchâtel, le colonel fédéral Alphonse de Mandrot, à l'âge de 68 ans.

Né à Paris le 30 septembre 1814, d'origine vaudoise, il avait passé sa jeunesse à Echichens, près Morges, et avait suivi les classes du collège de Morges, puis les cours des Académies de Lausanne et de Genève.

Entré dans l'armée prussienne, il fit partie du bataillon neuchâtois pendant 11 années et le quitta en 1851 avec le grade de capitaine de la garde.

En 1854, M. de Mandrot s'était établi à Morges ; en 1860, il se fixa à Neuchâtel.

Il était, depuis cette même année, lieutenant-colonel dans l'état-major fédéral, et durant l'occupation des frontières, au moment de la guerre franco-allemande, il fut chargé, comme colonel, des fonctions de chef d'état-major de la division Bontems.

M. de Mandrot s'était beaucoup occupé d'histoire, de géographie et cartographie. Il a, comme on sait, publié l'*Armorial* de Neuchâtel ; il a exécuté le même travail pour les cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Valais ; on lui doit aussi diverses notices historiques ou sur des sujets militaires ; enfin, il a dessiné un grand nombre de cartes, d'après le système dont il s'était fait le promoteur et qui lui valut une médaille, en 1875, au congrès international des sciences géographiques de Paris : ce système consistait à substituer les ombres et les courbes de niveau aux hâchures, de manière à produire un relief à la fois plus expressif et plus exact. M. de Mandrot s'était efforcé de vulgariser en pays français les méthodes allemandes pour l'étude de la géographie. Il était parvenu, non sans de grandes peines et des frais considérables, à obtenir l'assentiment du ministère de